



CHERBOURG > LORIENT

Du **9** au **18 JUILLET 2026**

AVIS DE COURSE

VERSION IMPRIMABLE

À N'IMPRIMER QUE SI C'EST NÉCESSAIRE



**DRHEAM-PROMOTION organise
avec le YACHT-CLUB DE CHERBOURG**

LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026

du 9 au 18 juillet 2026

**En partenariat avec
la ville de CHERBOURG-EN-COTENTIN,
la communauté d'agglomération LORIENT AGGLO,
le CNL – Centre Nautique de Lorient.**

Sous l'égide de la FÉDÉRATION FRANÇAISE de VOILE (FFVoile).

Pour l'application de l'Arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer, **le Yacht-Club de Cherbourg est désigné Autorité Sportive**, responsable de la manifestation nautique en mer LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE.

À ce titre, il conserve la maîtrise intégrale de l'organisation technique et réglementaire de tous les aspects sportifs de cette compétition et veille au respect de l'application de la Réglementation Technique de la Fédération Française de Voile.

La mention «[DP]» dans une règle de cet Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. Règles

La régate est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2025-2028 avec les modifications suivantes : RCV 52 (Energie manuelle) les bateaux sont autorisés à **employer une énergie** autre que manuelle pour utiliser un pilote automatique agissant sur le seul cap du bateau. Cette **énergie** peut servir pour manœuvrer le système de ballast et/ou d'inclinaison de la quille.

Pour les multicoques uniquement, cette énergie peut servir pour manœuvrer **un système anti-chavirage permettant de choquer les écoutes totalement ou partiellement**. Ce système ne doit en aucun cas permettre de border la voile.

Pour les Ultims : pour commander l'actionneur d'un réglage d'un appendice mobile de coque. L'énergie utilisée par l'actionneur pour effectuer le mouvement devra cependant être produite par l'équipage en conformité à la RCV 52, et une solution de secours permettant le blocage manuel des appendices mobiles de coque doit être proposée.

1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrent.e.s étranger.ère.s précisées en Annexe 1 du présent avis de course «Prescriptions Fédérales».

1.3 La règle pour contourner les Waypoints recommandée par la FFVOILE – Fédération Française de Voile en 2026.

1.4 Les règlements fédéraux.

1.5 La partie B, section II, du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace le chapitre 2 des RCV entre les heures légales du coucher et du lever du soleil.

1.6 Les Règles de Sécurité Offshore (RSO) :

- **Catégorie RSO 3** avec radeau et AIS pour les bateaux courant sur le parcours DC 600,
- **Catégorie RSO 2** pour les bateaux courant sur les parcours DC 1000 ET DC 1500.

Attention, depuis le 1^{er} janvier 2020, le transpondeur AIS, émetteur/récepteur, est obligatoire et devra être mis en fonction durant toute la durée de la course.

1.7 Toutes prescriptions sanitaires, s'il y a lieu, feront l'objet d'un avenant à l'AC.

1.8 L'annexe 2 Media.

1.9 Les Règles de Classe 2026 pour :

- CLASS40 • IMOCA • MINI 6,50 • OCEAN FIFTY• FIGARO BÉNÉTEAU 3.

1.10 Inspection des appendices

Le Skipper reconnaît avoir pris connaissance des RSO en vigueur en 2026.

RAPPEL : «La décision de mener ou de faire mener une inspection telle que décrite dans l'annexe L des RSO relève de la seule et entière responsabilité du skipper».

Lien FFV Règlements Spéciaux Offshore

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/RSO.asp#gsc.tab=0>

- 1.11** Tous les bateaux devront avoir un moyen de propulsion de façon à rejoindre le port le plus proche par leurs propres moyens en cas de problème.
- 1.12** Les chefs de bord sont responsables du bon respect des zones interdites pour la navigation (et donc passibles des peines encourues pour ces infractions).
- 1.13** En cas de conflit entre l'Avis de Course et les Instructions de Course, ce sont les Instructions de Course qui s'appliqueront ; cela modifie la RCV 63.7.
- 1.14** Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. À ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateur.trice.s de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s ou accompagnateur.trice.s. Un.e concurrent.e ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. Instructions de course (IC)

Les IC et les annexes éventuelles seront disponibles, au plus tard, lors du Contrôle final des Dossiers d'inscription les **9 et 10 juillet 2026**.

3. Communications

- 3.1.** Les tableaux officiels d'information seront consultables :
- à **CHERBOURG-EN-COTENTIN**, à l'adresse : **Hall d'accueil du Bureau du Port Chantereyne**,
 - à **LORIENT** sur le village de course, sur le **Port de Lorient-LA BASE**.

3.2. Des informations pourront être également consultables sur le site www.drheam-cup.com

3.3 [DP][NP] À partir du premier signal d'avertissement jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir des données (ayant pour but d'améliorer les performances) qui ne soient pas disponibles pour tous les bateaux.

4. Admissibilité et Inscription

La régate est ouverte à tous les bateaux classés en catégorie de conception (CE) A ou B. Les voiliers exclus du marquage CE doivent être classés en division 245 et aptes à naviguer en catégorie de navigation A ou B.

Les bateaux de conception antérieure à la norme CE (1/07/1996) doivent être homologués au minimum en 3^e catégorie de navigation :

- suivant chapitre 3.03 des RSO, «Normes de construction de coque» : ce chapitre s'applique intégralement,
- suivant chapitre 3.04 des RSO, «Stabilité monocoques» : cela signifie que, pour les bateaux dont le 1^{er} de la série est postérieur à 1/07/1996, la certification CE s'applique.

La plaque CE appliquée sur le bateau (CAT A) et le N° CIN gravé sur la coque arrière (tribord) attestent que le bateau est conforme en STIX et AVS.

4.1 CLASSES DE BATEAUX

La course est ouverte aux bateaux des classes suivantes :

4.1.1 Pour le parcours dit «DC 600» :

- FIGARO 3 BÉNÉTEAU
- SUN FAST 30 OD
- MINI 6,50 (Série et Proto)
- IRC équipages avec un TCC égal ou supérieur à 0,950
- IRC double avec un TCC égal ou supérieur à 0,950
- Pour les IRC avec un TCC inférieur à 0,950, l'inscription des bateaux sera soumise à l'approbation de l'Autorité Organisatrice (AO)
- YACHTS CLASSIQUES IRC.

4.1.2 Pour le parcours dit «DC 1000» :

- CLASS40
- MULTI2000 (AMH)
- IMOCA
- OCEAN FIFTY
- VINTAGE MULTI
- VINTAGE MONO
- OPEN GRANDS MONOCOQUES
- OPEN GRANDS MULTICOQUES

4.1.3 Pour le parcours dit «DC 1500» :

- ULTIM 32/23

4.2 ÉQUIPAGES

4.2.1 Pour les parcours «DC 600» : la constitution de l'équipage doit être au minimum de 2 personnes.

Pour les bateaux inscrits en équipage IRC, le nombre d'équipiers (skipper compris) ne devra pas être supérieur à N-1, N étant le nombre d'équipiers inscrit sur le certificat IRC du bateau.

4.2.2 Pour les parcours «DC 1000» : la constitution de l'équipage doit être **au minimum** de 2 personnes.

La DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 étant course qualificative pour LA ROUTE DU RHUM / DESTINATION GUADELOUPE 2026, les dispositions suivantes sont appliquées.

La constitution de l'équipage doit être :

- MULTI2000 (AMH) : 2 personnes minimum
- CLASS40 : 1 personne
- IMOCA : 1 personne
- OCEAN FIFTY : 1 personne
- VINTAGE MULTI : 1 personne
- VINTAGE MONO : 1 personne
- OPEN GRANDS MONOCOQUES : 2 personnes minimum
- OPEN GRANDS MULTICOQUES : 2 personnes minimum

4.2.3 Pour le parcours «DC 1500» : la constitution de l'équipage doit être **au minimum** de 2 personnes.

4.3 OPÉRATION «RÊVES de LARGE»

Dans l'esprit de partage et de «*Développement des Relations Humaines*» qui constitue l'A.D.N. de **LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE**, et sous réserve des impératifs de sécurité, des bateaux proposés par l'Organisation seront invités à embarquer un jeune issu des Territoires du Cotentin pour le prologue LE DRHEAM-TROPHY, dans le cadre de l'opération «*Rêves de Large*».

Cette clause sera appliquée en fonction du nombre de jeunes candidats à l'embarquement. Si le nombre de jeunes est inférieur au nombre de places offertes sur les bateaux participants à cette opération, un système de répartition sera mis en place par l'AO.

4.4 INSCRIPTIONS EN LIGNE

Les bateaux admissibles doivent s'inscrire **avant le samedi 9 mai 2026**.

Les formulaires d'inscription de même que le paiement des frais d'inscription + location de la balise satellite doivent obligatoirement être remplis en ligne sur le site Internet dédié à la course, <https://www.drheam-cup.com>,

Les informations et documents valides relatifs au bateau, au skipper et à l'équipage, détaillés au paragraphe 4.7, doivent téléchargés sur ce même site.

En cas d'éventuelle difficulté lors de l'inscription en ligne, l'Organisation peut être contactée à l'adresse dossier.inscription@drheam-cup.com

Une majoration de 50% sera appliquée pour les inscriptions reçues après le 9 mai 2026.

4.5 NOMBRE MAXIMUM DE BATEAUX ADMIS À S'INSCRIRE

Compte-tenu de la capacité d'accueil des ports de départ et

d'arrivée et de la taille des bateaux attendus, l'AO ajustera le nombre de bateaux admis par Classes de bateaux en fonction des inscriptions confirmées (droits d'inscription payés).

Une liste d'attente dans l'ordre des inscriptions sera mise en place, classes par classes, si le nombre d'inscrits dépasse le maximum possible par classes de bateaux.

4.6 EN CAS D'ANNULATION DE SON INSCRIPTION PAR UN.E CONCURRENT.E, AVANT LE SAMEDI 11 MAI

Une somme de 250€ sera conservée par DRHEAM-PROMOTION (frais divers + location de balise de tracking).

Après cette date, le montant versé lors de l'inscription restera acquis à DRHEAM-PROMOTION.

4.7 DOSSIER D'INSCRIPTION

4.7.1 Pour que l'inscription soit prise en compte :

Il est impératif que **sur le site www.drheam-cup.com :**

- 1 - **Le bulletin d'inscription** soit complété en ligne avec :
 - **Le formulaire bateau**
 - **Le formulaire skipper**
- 2 - **Les règles** de l'Avis de Course soient acceptées en ligne
- 3 - **Les droits** d'inscription + location balise satellite soient acquittés en ligne.

4.7.2 Pour que le dossier d'inscription soit considéré comme complet et accepté toutes les informations et documents numérotés de 1 à 15, doivent également **obligatoirement être complétés et transmis en ligne sur le site www.drheam-cup.com :**

Le dossier d'inscription ne sera validé que lorsque toutes les informations et tous les documents demandés, numérotés de 1 à 15, auront été téléchargés par le skipper et l'équipage en ligne sur le site www.drheam-cup.com et vérifiés conformes par l'organisation.

Tout dossier non conforme sera rejeté.

- 4 - **Copie du certificat de jauge** en cours de validité pour les bateaux classés en temps compensé : IRC, MULTI2000,
- 5 - **Autorisation du port de publicité** pour les bateaux français,
- 6 - **Attestation d'assurance** en responsabilité civile valide du bateau,
- 7 - **Première page de l'acte de francisation,**
- 8 - **Copie du fascicule des contrôles** du ou des radeaux de sauvetage pneumatiques avec date de révision à jour,
- 9 - **Attestation licence Station Radio** en cours de validité (intégrant le N° MMSI et l'indicatif VHF),
- 10 - **Curriculum Vitae nautique** du chef de bord,
- 11 - **Listes d'équipage :**
 - **pour le prologue LE DRHEAM-TROPHY,**
 - **pour la grande course** (parcours DC 600, DC 1000, DC 1500).

L'équipage ne doit pas nécessairement être le même pour les 2 courses et pourra être modifié pour chaque course mais **les listes des personnes présentes à bord à chaque course devront avoir été précisées en ligne dans le Dossier d'Inscription** afin de pouvoir établir la liste d'équipage précise pour chaque course.

12 - **Licence Club FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE avec mention «Compétition»** valide pour l'année 2026 pour chaque membre de l'équipage, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,

ou bien :

- **Licence Club FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE avec mention «Adhésion ou pratiquant»** : dans ce cas, un **certificat médical** de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an devra être téléchargé en ligne pour chaque personne concernée.

Le.s concurrent.e.s étranger.ère.s ou de nationalité française n'étant pas en possession d'une «Licence Club FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE» doit.vent présenter :

- un justificatif d'appartenance à un Club ou à toute autre organisation appartenant à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
- un justificatif d'assurance en responsabilité civile valide pour l'année 2026 avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.

13 - **Autorisation parentale pour les mineurs.**

4.7.3 Concernant le téléchargement en ligne des informations et documents justificatifs demandés pour tous les membres de l'équipage :

Lorsque le skipper aura précisé dans le dossier d'inscription les noms, prénoms et adresses e-mail de chaque personne embarquée, un mail sera adressé automatiquement à chacune de ces personnes pour lui donner l'accès aux zones du dossier d'inscription la concernant ([www.drheam-cup.com / Inscriptions / Modifier mon Dossier](http://www.drheam-cup.com/Inscriptions/Modifier_mon_Dossier)) avec :

- un identifiant : adresse e-mail,
- un code d'accès au dossier.

Chaque membre d'équipage pourra ensuite documenter et télécharger lui-même en ligne :

- toutes les informations le concernant,
- tous les documents justificatifs le concernant.

4.7.4 **Éléments à transmettre par mail à la direction de course,**
→ à l'adresse direction.course@drheam-cup.com

14 - **Feuille d'encodage des balises EPIRB et P.L.B.**, si présentes à bord (**EPIRB obligatoire RSO catégorie 2**), preuve de l'enregistrement des balises EPIRB et PLB, **copie d'écran de l'enregistrement.**

15 - **Attestation de stage de survie World Sailing :**
- Pour les parcours DC 1000 et DC 1500 :

- attestation de stage de survie World Sailing pour les équipages en double et pour au moins 30% des équipiers pour les équipages plus nombreux.

- Pour le parcours DC 600 :

- attestation de stage de survie World Sailing pour au moins un des membres des équipages en double.

Conformément à la «RCV 76.1», l'AO pourra rejeter le dossier d'inscription après entretien avec le chef de bord si besoin. Dans ce cas, l'intégralité des frais d'inscription sera remboursée.

4.8 CONTRÔLE FINAL DES DOSSIERS D'INSCRIPTION

Lors du **contrôle final des Dossiers d'inscription :**

- **les jeudi 9 juillet et vendredi 10 juillet 2026, chaque concurrent.e pourra :**

- présenter les informations qu'il.elle n'aura pas pu documenter et/ou valider en ligne,
- retirer les Instructions de course,
- retirer les pavillons et les cagnards fournis par l'AO.

Les balises de positionnement satellite seront remises aux concurrent.e.s **le vendredi 10 juillet 2026.**

4.9 CONDITIONS DE LOCATION DU PACK DE MATÉRIEL

Les pavillons, cagnards et la balise de positionnement satellite constituent un «pack de matériel».

Ce pack sera distribué en bon état au départ à Cherbourg-en-Cotentin aux dates précisées à l'article 7 - Programme.

Chaque concurrent.e devra être muni.e de sa carte bancaire car une caution de 1500 euros sera prise au moyen d'une empreinte de cette carte bancaire pour le pack de matériel prêté par l'AO.

Le pack de matériel devra être restitué à **LORIENT** aux dates précisées à l'article 7-Programme, dans le même état que celui dans lequel il a été distribué, avec notamment :

- les cagnards roulés, **débarrassés de tous les bouts de garcettes,**
- les pavillons pliés, **débarrassés de tous les bouts de garcettes.**

La caution sera annulée après restitution du pack de matériel à **LORIENT** aux dates précisées à l'article 7-Programme.

En cas d'abandon, et si impossibilité de remise en main propre, le pack de matériel sera à expédier en port payé à l'Organisation **avant le 31 juillet 2026 à l'adresse suivante :**

LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE
Chez VOILERIE INCIDENCE (Technique Voile)
Parc d'activité de Kermarquer
56470 LA TRINITÉ-SUR-MER
FRANCE

Pour tout pack de matériel non rendu avant le 31 juillet, le montant de la caution de 1500 euros sera encaissé par l'Organisation et conservé jusqu'à réception des éléments prêtés.

4.10 ANNULATION DE LA COURSE

Le cas échéant, et pour des motifs indépendants de leur propre volonté, tels que situation locale, régionale, nationale ou internationale susceptibles de menacer la sécurité de la course, de ses participants ou de ses organisateurs ou partenaires, telle que notamment émeutes, destructions, phénomènes naturels - dont climatiques - exceptionnels, pollution majeure affectant la zone concernée, épidémie, grève ou mouvement social paralysant tout ou partie des infrastructures ou services nécessaires à l'évènement, menace terroriste, mesures gouvernementales ou locales restrictives (état de guerre, état d'urgence sanitaire, confinement etc.), refus des ports d'accueillir la Course (chacun de ces phénomènes étant de convention expresse considéré comme un cas de Force Majeure), l'AO pourra prendre la décision d'annuler l'édition 2026 de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE, ou pourra alternativement décider d'en modifier le programme (suppression ou aménagement de certaines épreuves ou manifestations etc.) ou d'en reporter la date.

De telles annulations pour des raisons de force majeure ou pour tout motif indépendant de la volonté de l'AO ne donneront lieu à aucune indemnité.

4.11 PRISE EN COMPTE DU RISQUE COVID19

En s'inscrivant à la DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE, tout concurrent.e ainsi que ses accompagnateur.trice.s, attestent avoir connaissance du risque Covid-19, et l'avoir pris en compte.

Chaque concurrent.e. et ses accompagnateur.trice.s sont, de ce fait, parfaitement conscients :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits «gestes barrières», à observer en tout lieu et à tout moment,
- des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des Sports, et s'engage à les respecter,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, les structures d'accueil mises en place par les Organisateurs ne peuvent pas garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19,
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques des concurrents.es, accompagnateurs.trices et membres de l'Autorité Organisatrice participant à la régate.

En conséquence, chaque concurrent.e et accompagnateur.trice dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de contamination.

5. Droits à payer (Montants TTC)

1 - Droits d'inscription par bateau :

- Classe Mini 650 (Proto et Série)..... 451€
- Bateaux LOA de moins de 9,50 m 561 €
- Bateaux LOA de 9,50 à 11,49 m 655 €
- Bateaux LOA de 11,50 à 14,49 m 743 €
- Bateaux LOA de 14,50 à 16,99 m 869 €
- Bateaux LOA de 17 m à 24,99 m 979 €
- Bateaux LOA égal ou supérieur à 25 m..... 2420 €

2 - Location balises de positionnement satellite

par bateau : 120 €

Une majoration de 50% sera appliquée pour les inscriptions reçues après le 11 mai 2026.

6. [DP] Publicité

Les bateaux doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO) : PAVILLON DE COURSE DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE, GRAND PAVILLON DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE, pavillons des partenaires et, le cas échéant, cagnards :

- ➔ dans les ports de Cherbourg-en-Cotentin pendant toute la durée du stationnement du bateau,
- ➔ pendant les sorties de ports à Cherbourg-en-Cotentin jusqu'à la sortie de la petite rade et au retour du Prologue, le plus tôt possible après avoir franchi la ligne d'arrivée,
- ➔ dans le port de Lorient, le plus tôt possible après avoir coupé la ligne d'arrivée, et jusqu'au dimanche 19 juillet 18h00.

Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. Programme simplifié

Mardi 7 Juillet CHERBOURG-EN-COTENTIN	Arrivées des bateaux ULTIMES, IMOCA, OCEAN FIFTY, CLASS40 Début contrôles de jauge et de sécurité
Mercredi 8 juillet	Arrivées des autres bateaux
Jeudi 9 juillet	À partir 9h00 : - Vérification des dossiers d'inscription - Remise des instructions de course + signalétique à poser sur les bateaux - Installation des pavillons sur les bateaux par les concurrent.e.s le plus tôt possible - Contrôles de jauge et de sécurité - Ouverture du village de course à CHERBOURG-EN-COTENTIN - Animations
Vendredi 10 juillet	À partir 9h00 : - Vérification des dossiers d'inscription (suite) - Remise des instructions de course + signalétique à poser sur les bateaux - Installation des pavillons sur les bateaux par les concurrent.e.s le plus tôt possible - Contrôles de jauge et de sécurité (suite) - Animations 16h00 - 18h00 : Présentation des jeunes de l'opération «Rêves de Large» aux skippers concernés + visite des bateaux concernés 18h30 : briefing des skippers pour le prologue LE DRHEAM-TROPHY Distribution des balises de tracking
Samedi 11 juillet	PROLOGUE LE DRHEAM-TROPHY / Opération «Rêves de Large» (Les modalités seront décrites dans les instructions de course) Remise des prix du prologue LE DRHEAM-TROPHY Cocktail Briefing des skippers / Briefing météo pour la grande course
Dimanche 12 juillet	Départ de la grande course LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE
À partir du mardi 14 juillet LORIENT	Arrivées à LORIENT Restitution des balises de tracking par les concurrent.e.s au fur et à mesure des arrivées
Samedi 18 juillet	Remise des prix à LORIENT Restitution des pavillons et des cagnards
Dimanche 19 juillet	18h00 Restitution des pavillons et des cagnards

8. [DP] Équipement de sécurité et contrôle

LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE France de COURSE AU LARGE n'est pas une course pour les novices ; chaque équipier.ère doit avoir une expérience de course au large et être prêt.e à naviguer dans des conditions difficiles.

8.1 Les concurrents.es devant respecter les règlements de sécurité cités en AC 1.6, une attestation sur l'honneur du matériel de sécurité, listant l'équipement de sécurité, devra être téléchargée sur le site www.drheam-cup.com

Elle devra être complétée et signée par chaque bateau puis téléchargée dans son dossier d'inscription en ligne.

Des contrôles de jauge et de sécurité pourront être effectués par des Contrôleurs d'équipement Course au Large et/ou par le Président du Comité Technique à partir du **mardi 7 juillet 2026 à 9h00**.

8.2 Port de la brassière de sauvetage

Le port d'un équipement individuel de sécurité conforme aux RSO applicables est obligatoire durant toute la course.

Pour les équipages naviguant en Double en RSO 3 le port d'une balise individuelle AIS est obligatoire par équipier.

Pour les équipages naviguant en solitaire, quelle que soit la catégorie 2 ou 3 des RSO le port d'une balise individuelle AIS par équipier et d'une balise PLB est obligatoire.

RAPPEL : les numéros d'identification de toutes les balises personnelles de tous les membres d'équipage concernés doivent être précisés :

- dans le dossier d'inscription en ligne,
- dans le document «Attestation sur l'honneur du matériel de sécurité».

Pour les balises AIS il s'agit du MMSI de la balise. Pour les balises PLB, il s'agit du numéro hexadécimal.

Le port de la brassière de sécurité est obligatoire durant toute la course. Il est fortement conseillé que les balises AIS et PLB soient intégrées dans la brassière.

9. Accueil – Places au port

À **CHERBOURG-EN-COTENTIN**, du **mardi 7 juillet 2026 à 9h00** au dimanche 12 juillet 2026, les bateaux bénéficieront d'une gratuité offerte par la mairie de CHERBOURG-EN-COTENTIN.

À **LORIENT**, du **mardi du 14 juillet au dimanche 19 juillet** les **frais de places de port** bénéficieront d'une gratuité offerte par La Communauté d'Agglomérations LORIENT-AGGLO, sauf pour les bateaux étant déjà bénéficiaires d'un emplacement avec la Sellor.

10. Parcours

10.1 La zone de course s'étend de la Manche Est et du Cotentin, de la Mer d'Irlande et sur le littoral atlantique des Pertuis charentais à la zone Golfe de Gascogne. Les parcours détaillés seront donnés dans les IC.

10.2 Le Prologue, LE DRHEAM-TROPHY, est un petit parcours côtier de 15 milles environ organisé le samedi 11 juillet 2026 devant la rade de CHERBOURG-EN-COTENTIN et ses plages de l'ouest.

La participation au DRHEAM-TROPHY est obligatoire, en équipages, pour tous les bateaux de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE. L'absence non justifiée d'un bateau fera l'objet d'une réclamation du comité de course au jury. Une pénalité en temps pourra être appliquée sur le classement de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE.

Cette course fera l'objet d'un classement spécifique indépendant.

10.3 LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE est une grande course comportant trois parcours :

- **Le parcours dit «DC 600»**, d'environ 600 milles, au départ de CHERBOURG-EN-COTENTIN, puis SHAMBLE WEST, puis WOLF ROCK (*les Scilly*) puis CARDINALE OUEST ROCHEBONNE, puis ÎLE DE GROIX à tribord, puis une arrivée à LORIENT.
- **Le parcours dit «DC 1000»**, d'environ 1000 milles, au départ de CHERBOURG-EN-COTENTIN, puis SHAMBLE WEST, puis / WOLF ROCK (*les Scilly*), puis le FASTNET, puis la bouée BXA, puis ÎLE DE GROIX à tribord, puis une arrivée à LORIENT.
- **Le parcours dit «DC 1500»**, d'environ 1500 milles, au départ de CHERBOURG-EN-COTENTIN, puis SHAMBLE WEST, puis pointe SW ANGLETERRE, puis Waypoint **DRHEAM-IM** positionné par l'A0



Nord de l'île de MAN, puis le FASTNET, puis une bouée au large de BILBAO, ou Waypoint BILBAO, puis ÎLE DE GROIX à tribord, puis une arrivée à LORIENT.

- > Le Waypoint «**DRHEAM-IM**» pourra être déplacé par l'AO en deçà ou au-delà de l'ÎLE DE MAN, avant le départ de la Course, pour ajuster la distance à parcourir selon l'ETA souhaité par l'AO. Il pourra éventuellement être modifié en cours de route en concertation avec les skippers des bateaux ULTIMES.
- > Le Waypoint «**BILBAO**» pourra être également déplacé par l'AO, avant le départ de la Course, pour ajuster la distance à parcourir selon l'ETA souhaité par l'AO. Il pourra éventuellement être modifié en cours de route en concertation avec les skippers des bateaux ULTIMES.

10.4 DES PARCOURS DE SUBSTITUTION pourront être mis en place dans la zone de course en fonction des aléas météo.

10.5 HEURE LIMITE POUR LES PARCOURS DC 600, DC 1000, DC 1500

La ligne d'arrivée sera fermée le **samedi 18 juillet à 07h00**.

Les bateaux finissant après cette limite recevront les points des DNF (RCV A5.2).

11. Système de pénalité

Une infraction aux règles (à l'exception des règles du Chapitre 2 et des RCV 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité en points pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification. Pour toutes les Classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

12. Groupes de classement

Les groupes de classement, les classes et les ratings des bateaux seront affichés au plus tard la veille du départ du Trophée DRHEAM-TROPHY.

• GROUPES EN TEMPS RÉEL :

Les bateaux des Classes ULTIMS 32.23, OCEAN FIFTY, IMOCA, CLASS40, VINTAGE MULTI, VINTAGE MONO, OPEN GRANDS MULTICOQUES, OPEN GRANDS MONOCOQUES, Classe MINI 6.50 (Proto et Série), FIGARO BENETEAU 3, SUN FAST 30 OD seront classés en temps réel.

• GROUPES EN TEMPS COMPENSÉ :

- >> Les bateaux des Classes MULTI 2000 (AMH), IRC, YACHTS CLASSIQUES, seront classés en temps compensé.
- >> L'AO répartira les bateaux dans différents groupes de classement selon leur rating, en fonction du nombre d'inscrits, notamment pour les IRC. Cette répartition pourra être faite de manière à équilibrer le nombre de bateaux et/ou l'amplitude en rating de chaque groupe.

>> Les MULTI 2000 sont classés en fonction de leur rating AMH / M2K.

>> Les groupes de classement IRC seront définis à partir du TCC conformément au Certificat IRC propre à chaque bateau. Les groupes de classement seront précisés dans les instructions de course.

13. Classements

13.1 Le classement se fera conformément au système de point à minima de l'annexe A des RCV, après calcul du temps compensé (temps réel multiplié par coefficient temps / temps) pour les groupes de classement qui y sont soumis.

13.2 Il y aura un classement par groupe de classement. Un classement séparé des bateaux IRC courant en double sera fait si au moins 7 bateaux sont inscrits dans cette catégorie.

13.3 En plus des classements par groupe, des classements supplémentaires seront mis en place et donneront lieu à l'attribution des Trophées suivants :

- **Trophée «LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 600»**, attribué au bateau, toutes classes confondues, ayant effectué le temps réel de course minimum sur le parcours DC 600.
- **TROPHÉE «LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE IRC-OVERALL»**, attribué au bateau jaugé IRC, toutes classes confondues, ayant effectué le temps compensé de course minimum sur le parcours DC 600.
- **Trophée «LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 1000»**, attribué au bateau, toutes classes confondues, ayant effectué le temps réel de course minimum sur le parcours DC 1000.
- **Trophée «SPORT»** attribué au bateau IRC totalisant le minimum de points pondérés par un coefficient tenant compte du nombre d'inscrits dans chaque groupe de classement.
Pour intégrer le classement «SPORT», le bateau respectera les critères d'équipement suivants :
 - >> Mât, bôme et tangon en aluminium et/ou en bois,
 - >> Grément dormant acier,
 - >> Voiles en polyester tissé ou polyester laminé.
 L'intégration au Trophée «Sport» se fera au moment de l'inscription et fera l'objet d'une acceptation par une Commission Sport dont la décision sera sans appel.
- **Trophée «CLUB»** attribué au Club qui aura le plus de skippers - membres participants.
- **Trophée «CONSTRUCTEUR»** attribué au constructeur qui aura le plus de bateaux participants.
- **Trophée «DOUBLE MIXTE»** attribué au bateau IRC DOUBLE ayant effectué le temps compensé de course minimum parmi les équipages composé d'un homme et d'une femme.

- **Trophée «FÉMININ»** attribué au bateau IRC DOUBLE ayant effectué le temps compensé de course minimum parmi les équipages composés de 100 % de femmes.
- **TROPHÉE «JEUNES»** attribué au bateau IRC DOUBLE ayant effectué le temps compensé de course minimum parmi les équipages composés d'au moins 50 % de membres de 25 ans maximum.

14. [DP] Limitation de sortie de l'eau

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la durée de la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou de la direction de course.

15. Droit d'utiliser le nom et l'apparence

15.1 DÉNOMINATION DE LA COURSE

La dénomination officielle de la course est LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE (Marque déposée).

Le skipper et éventuellement son ou ses sponsors, s'engagent expressément à n'utiliser que cette dénomination officielle dans toute communication publicitaire, promotionnelle, journalistique, qu'elle soit orale, écrite ou filmée.

Le skipper et éventuellement son ou ses sponsors, s'engagent à ne pas exploiter à des fins commerciales LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE sans accord préalable de l'AO.

Dénomination des parcours

Pour faciliter la communication, les 3 parcours de la grande course sont dits : «**Parcours DC 600**», «**Parcours DC 1000**», «**Parcours DC 1500**».

15.2 DROIT À L'IMAGE ET L'APPARENCE

En application de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, modifiée par la Loi n° 2003-708 du 1^{er} août 2003, il est rappelé que l'Inscription de chaque Skipper à LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 implique que son image, son nom, les interviews, l'image de son bateau, celle de ses sponsors et partenaires ainsi que celles de son équipage et/ou de ses équipes à terre présents à CHERBOURG-EN-COTENTIN et à LORIENT (lieux publics, salle de presse, pontons, bateaux sur l'eau, bateaux aux pontons, bateaux accompagnateurs), puissent être utilisées par l'Organisateur et par les prestataires missionnés pour la communication de la course pour communiquer et/ou valoriser LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE et ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée d'exploitation. Il est convenu que ces images doivent être exploitées dans des conditions normalement prévisibles et dénuées d'intentions malveillantes.

15.3 UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Soucieux du respect de votre vie privée, DRHEAM-PROMOTION s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles des concurrents.tes et accompagnateurs.trices soient effectués conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au nouveau règlement sur la protection des données personnelles appelé «RGPD» entré en vigueur le 25 mai 2018.

DRHEAM-PROMOTION souhaite permettre aux concurrents.tes et accompagnateurs.trices une bonne compréhension en leur fournissant en toute transparence des précisions sur la manière dont elle collecte et protège leurs données et l'utilisation qui en est faite, et ce dans un langage clair pour tous.tes :

- Les renseignements demandés sur les formulaires sont documentés directement par les concurrents.tes et accompagnateurs.trices, seulement s'ils.elles s'inscrivent pour participer à une Course, dans le système d'inscription en ligne sécurisé de DRHEAM-PROMOTION.
- DRHEAM-PROMOTION collecte uniquement les renseignements administratifs et techniques nécessaires pour établir les dossiers d'inscription aux Courses qu'elle organise, conformément aux AVIS de COURSE déclarés à la Fédération Française de Voile, et pour faire parvenir des informations aux concurrents.tes et accompagnateurs.trices en relation directe avec ces activités.
- Ainsi, les concurrents.tes et accompagnateurs.trices connaissent exactement les informations qui sont enregistrées dans le système de DRHEAM-PROMOTION www.drheam-cup.com

A cet égard, DRHEAM-PROMOTION informe les concurrents.tes et accompagnateurs.trices qu'ils.elles disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui les concernent.

Pour exercer ces droits, il suffit aux concurrents.tes et accompagnateurs.trices de se connecter sur le site DRHEAM-PROMOTION www.drheam-cup.com avec l'identifiant et le code personnel qui leur a été remis au moment de l'inscription en ligne.

En outre, Drheam-promotion reste à la disposition des concurrents.tes et accompagnateurs.trices pour leur communiquer toute information complémentaire qu'ils.elles pourraient souhaiter concernant la politique de DRHEAM-PROMOTION en matière de protection des données personnelles.

Il suffit aux concurrents.tes et accompagnateurs.trices de contacter DRHEAM-PROMOTION à l'adresse suivante : contact@drheam-promotion.com

DRHEAM-PROMOTION s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais.

16. [DP] Obligation de représentation des concurrent.e.s

Les skippers devront être présents au minimum aux briefings et aux remises des prix.

17. Décision de courir (ETABLISSEMENT DES RISQUES)

La RCV 3 stipule : «La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité.» En participant à cette épreuve, chaque concurrent.e accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

18. Remise des Prix

Les lieux et horaires des Remises des Prix seront précisés dans les Instructions de Course.

19. Informations complémentaires

Pour toute demande d'information complémentaire, contacter :

Administration inscriptions

à l'adresse courriel : dossier.inscription@drheam-cup.com

Direction de Course – Francis LE GOFF

à l'adresse courriel : direction.course@drheam-cup.com

Téléphone : +33 6 85 13 95 45

Yacht-Club de Cherbourg

à l'adresse courriel : contact@yc-cherbourg.com

Téléphone fixe : +33 2 33 94 28 05

ANNEXE 1 : Prescriptions fédérales

Prescriptions of the Fédération Française de Voile (FFVoile)
Racing Rules of Sailing 2025-2028
Version of 15th of October 2024

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals)

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published. For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application. These standard documents can be downloaded on the "Arbitrage" website of FFVoile. <https://arbitrage.ffvoile.fr>

(*) FFVoile Prescription to RRS 60.5(d) (Decisions on protests concerning class rules)

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 65.1 (Legal liability)

Any question or request related to legal liability arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit legal liability.

ANNEXE 2 : Annexe Média [DP]

Les concurrent.e.s s'engagent à respecter l'ensemble des points ci-dessous.

NOM DE L'EVENEMENT

Quand un.e concurrent.e et/ou son.s.a communicant.e cite le nom de la course par oral ou par écrit, il.elle.s doit.vent mentionner l'intégralité du nom de la course qui est «LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE».

NOM DES PARCOURS

Pour faciliter la communication, les 3 parcours de la grande course sont dits : «Parcours DC 600», «Parcours DC100», «Parcours DC 1500».

REFERENT COMMUNICATION

En fonction de l'organisation de l'équipage, il est demandé de donner à l'ÉQUIPE ORGANISATION les coordonnées du référent communication à terre pendant la course (nom, prénom, portable, mail) ainsi que celles de la personne à contacter en amont pour traiter de toutes les questions relatives à la communication.

VERBATIM ET MESSAGE

1 / En amont, les équipes de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE solliciteront les concurrent.e.s afin de recueillir des verbatim en fonction des besoins éditoriaux.

D'ores et déjà, merci de répondre aux questions suivantes (les mêmes pour tous les inscrit.e.s) :

- Avez-vous déjà participé à une édition de la course ? 2016 ? 2018 ? 2020 ? 2022 ? 2024 ?
- Que recherchez-vous en vous inscrivant à LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 ? Quels sont vos objectifs ?
- Comment avez-vous constitué votre équipage (amis d'enfance, famille...) ?
- Bref palmarès des membres de l'équipage.
- Avez-vous d'ores et déjà des contacts privilégiés avec un média dans votre région pour faire parler de vous pendant la course ? Si oui, lequel et avez-vous besoin de nous pendant la course pour transmettre des éléments audit média ?

2 / Pendant la course au quotidien, si les moyens de communication du bord le permettent, chaque concurrent.e devra adresser au service Communication un texte sur la vie à bord, la course, une anecdote ou toutes informations qu'il.elle juge utile de porter à la connaissance de la presse et du public.

Ces messages sont à envoyer à l'équipe de Communication sur le mail media@drheam-cup.com ou via **WhatsApp** à un numéro qui sera communiqué en amont du départ.

PHOTOS

L'organisation de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 va mandater un ou plusieurs photographes pour assurer la production photographique de la course.

1 / En amont de la course, dès l'inscription validée, l'Organisation aura besoin d'un visuel du bateau et d'un portrait du skipper (solitaire) ou de l'équipage. Merci de bien vouloir faire parvenir des «jpeg» en haute définition avec le copyright dans le nom du fichier sur le mail de l'équipe de Communication media@drheam-cup.com

Ces photos pourront être utilisées pour le site internet www.drheam-cup.com, les dossiers de presse version numérique ou autres éléments de communication et seront libres de droits pour une distribution presse (hors magazine).

2 / Afin de rendre LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 la plus vivante possible, chaque bateau devra faire parvenir à l'Organisation, directement ou via son service de presse, des photos de la vie à bord sur le mail de l'équipe de Communication media@drheam-cup.com ou via **WhatsApp** à un numéro qui sera communiqué en amont du départ.

VIDEO

L'organisation de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 va mandater des prestataires vidéo dont les missions seront :

- la réalisation d'un teaser en amont de la course,
- la production, la réalisation d'images vidéo de l'épreuve en étroite relation avec les concurrent.e.s,
- la mise en place d'un FTP pour réceptionner des images vidéo et pour ensuite les mettre à disposition des médias,
- la collaboration avec les diffuseurs français en relation avec le service de presse de la course.

Dans la mesure où les moyens de communication du bord le permettent, l'organisation demandera aux concurrent.e.s d'envoyer pendant la course des capsules vidéo, soit à l'Organisation via un FTP ou via **WhatsApp**, soit à leur service de presse qui les transmettra à l'Organisation sur le mail de l'équipe de communication media@drheam-cup.com

UTILISATION DU LOGO

«LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026»

L'Organisateur autorise les skippers et les propriétaires de bateau à utiliser le logo LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026 sur les supports destinés à leur propre promotion (dossiers de presse, affiche, flyer, communiqué de presse, site internet et les réseaux sociaux) sous réserve que l'Organisateur en soit préalablement informé.

Le logo «LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE 2026» ne pourra pas être utilisé sur des vêtements quels qu'ils soient, ou pour toute autre utilisation.

Le fichier source du logo devra être demandé à media@drheam-cup.com

RÉSEAUX SOCIAUX

Afin d'amplifier au maximum la portée de la communication de l'évènement, les équipages, les teams, les skippers et les sponsors s'engagent à mentionner les comptes de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE à chaque post qui sera en lien avec la course **avec le @ ainsi que le # officiel.**

Par souci de réciprocité, l'Organisation s'engage à mentionner, dans la mesure du possible, les concurrent.e.s lorsqu'ils.elles apparaîtront dans les posts de LA DRHEAM-CUP / GRAND PRIX DE FRANCE DE COURSE AU LARGE.

Les comptes à mentionner sont : **@drheamcup**
(Facebook & Twitter) et **@drheam_cup** (instagram)

Le hashtag officiel : **#DrheamCup**

Ci-dessous les comptes officiels de la Drheam-Cup :

www.facebook.com/drheamcup

twitter.com/DrheamCup

www.instagram.com/drheam_cup

**www.youtube.com/channel/
UCvJ-5r7IBwQxo_NSVG_k1Rg**

Réseaux sociaux :

Célia Delfaut - Flageul - md.celia@gmail.com

COMMUNICATION

Laure Lunven-de Hercé

Tél. +33 6 66 12 61 88

laurelunven@drheam-cup.com

RELATIONS PRESSE

Céline Tengirsek - +33 6 87 67 78 56.

celinetengirsek@gmail.com

Une course n'est rien sans les marins et les équipes qui y participent. Merci à tous les concurrent.e.s pour leur collaboration sur ce volet Communication.

Merci à nos partenaires !

CHERBOURG

en Cotentin

LORIENT

AGGLOMÉRATION

